



LIAISON ET COORDINATION

ENTRE INTERVENANT·ES

« Travailler ensemble ne signifie pas faire la même chose. C'est permettre à chacun·e d'agir dans son rôle au bénéfice de la personne concernée. »

OBJECTIFS :



Cette fiche vise à favoriser la coordination entre les associations, structures et professionnel·les intervenant simultanément auprès d'une même personne. La liaison permet d'améliorer la cohérence des accompagnements, de limiter les ruptures d'information utiles et de favoriser une prise en charge adaptée tout en respectant la confidentialité, le consentement et le rôle de chacun·e.

À RETENIR IMMÉDIATEMENT

- Chaque intervenant·e conserve son propre rôle et ses propres missions
- La coordination ne signifie pas partager toutes les informations
- Seules les informations utiles à l'accompagnement doivent être échangées
- La personne concernée doit être informée lorsque cela est possible
- Une bonne coordination peut renforcer la sécurité et la qualité de l'accompagnement

POURQUOI COORDONNER LES INTERVENTIONS ?

La liaison entre intervenant·es peut permettre de :

- améliorer la cohérence des accompagnements
- éviter les informations contradictoires
- identifier plus rapidement les besoins de la personne
- renforcer la complémentarité des interventions
- faciliter les orientations lorsque cela devient nécessaire
- soutenir la continuité du parcours

QUI PEUT ÊTRE CONCERNÉ ?

Selon les situations :

- associations spécialisées,
- professionnel·les de santé,
- avocat·es,
- travailleur·euses sociaux·ales,
- structures d'hébergement,
- établissements scolaires,
- services spécialisés,
- autres acteur·rices impliqué·es dans l'accompagnement.

CE QUE VOUS POUVEZ FAIRE

- clarifier le rôle de chaque intervenant·e
- transmettre uniquement les informations utiles
- privilégier les échanges sécurisés
- vérifier régulièrement que les besoins de la personne restent au centre des interventions
- favoriser une communication respectueuse entre partenaires
- documenter les échanges lorsque cela est pertinent

LES ERREURS FRÉQUENTES

- ✗ supposer que les autres intervenant·es disposent déjà des informations utiles
- ✗ transmettre plus d'informations que nécessaire
- ✗ intervenir en dehors de son champ de compétence
- ✗ multiplier les interlocuteurs sans raison utile
- ✗ prendre des décisions concernant la personne sans l'informer lorsque cela est possible
- ✗ confondre coordination et contrôle de l'accompagnement

POINTS DE VIGILANCE

La multiplication des intervenant-es peut parfois :

- **créer de la confusion,**
- **entraîner des informations contradictoires,**
- **générer des sollicitations excessives,**
- **fatiguer la personne concernée,**
- **ou compliquer la coordination.**

Une bonne liaison vise à simplifier le parcours, et non à l'alourdir.

BONNES PRATIQUES

- ✓ placer la personne concernée au centre du dispositif
- ✓ respecter les compétences et limites de chacun-e
- ✓ privilégier des échanges clairs et factuels
- ✓ favoriser la complémentarité plutôt que la concurrence entre intervenant-es
- ✓ maintenir une communication adaptée aux besoins réels de la situation

POUR ALLER PLUS LOIN

 **Des modèles de fiches de liaison, de transmission et d'autres outils pratiques sont disponibles dans l'espace Associations & professionnel·les, rubrique Documents pratiques, sur le site de Silence Allows Violences.**

RAPPEL IMPORTANT

La liaison a pour objectif de favoriser un accompagnement cohérent, respectueux et coordonné.

L'enjeu n'est pas de centraliser toutes les informations, mais de permettre aux différents acteur·rices impliqué·es d'agir de manière complémentaire dans l'intérêt de la personne concernée.